

Montreuil, le 20 décembre 2024

à

Monsieur Samuel VITEL
Conseiller social
au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : situation à Mayotte

Monsieur le Conseiller social,

Nous attendons toujours des réponses à nos questions posées lors de l'audience intersyndicale du 18 décembre sur la situation à Mayotte.

Combien d'agents sont morts ? Combien ont été blessés ? Combien ont été impactés par des pertes humaines dans leur entourage ou d'importants dégâts matériels comme la perte de leur maison ?

Le président de la République ne semble pas avoir intégré que, dans la situation, l'urgence n'est pas la rentrée scolaire. Elle se fera, mais pas maintenant alors que des établissements à Mamoudzou, Kawéni, Sada, Chiconi et bien d'autres sont très fortement impactés voire rasés. L'urgence, ce sont : l'eau, la nourriture, les communications terrestre, aérienne, et maritime (barges) et les télécommunications, la sécurité sur le territoire.

Parmi les messages qui ont pu nous parvenir de Mayotte, voici celui d'une de nos adhérentes :

« Le président est venu mettre de l'huile sur le feu hier soir à Pamandzi. Il dit qu'il va expulser les sinistrés des écoles pour ouvrir le 13 janvier. Nous ne voulons pas de cet acte d'inhumanité supplémentaire. »

Nous vous demandons de nous confirmer qu'aucun sinistré ne se retrouve sans refuge, au prétexte qu'il faudrait effectuer la rentrée scolaire à tout prix le 13 janvier, ce qui est impossible.

L'Etat doit également permettre aux gens qui ont peur et qui veulent se mettre à l'abri de partir de Mayotte, tout comme permettre à ceux qui veulent retourner auprès des leurs à Mayotte.

... / ...

Sur le plan de l'action sociale, nous demandons que la réserve de précaution soit utilisée pour distribuer en toute urgence une aide financière à tous les agents du ministère de l'éducation nationale exerçant à Mayotte, ainsi qu'aux ayants droit des personnels décédés au cours ou en conséquence du passage du cyclone afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Les personnels qui ont perdu leur logement pourront-ils être relogés ? Quand ? Où ?

De nombreuses familles de Mayotte ont rejoint La Réunion. Quels moyens sont prévus pour permettre d'accueillir ces personnes, en particulier les élèves qui retourneront à l'école ? La réponse des autorités locales à La Réunion qui invitent les directeurs et chefs d'établissement à ne pas inscrire ces élèves est problématique. Des moyens doivent être dégagés.

Nous souhaitons avoir des précisions au sujet de l'appel à volontariat de personnels d'encadrement pour être envoyés à Mayotte. Dans quelles conditions ? Pourquoi ? Cela n'a pas été évoqué lors de l'audience du 18 décembre, mais ces appels circulent dans des académies.

Enfin, les personnels redoutent que le Recteur de Mayotte bloque le mouvement interacadémique, ce qui n'est pas acceptable.

Veillez recevoir, Monsieur le Conseiller social, l'assurance de notre parfaite considération.

Clément Poulet,
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

